



Paris le 4 septembre 2015

Inégalités accentuées, opacité, individualisation : Vivement que la gauche revienne...

Le RIFSEEP pour les corps interministériels

Un peu d'histoire d'abord :

En 1985, a été mis en place un système de primes avec part fixe et variable. La part fixe représentait 80% et la part variable 20% des primes. Pour chaque corps; les parts variables allaient de 1 à 6 ; puis quelques années plus tard, elles sont passées de 1 à 8, puis de 1 à 12 et enfin de 1 à 15.

Sont apparues ensuite, pour quelques-uns, la NBI, les primes informatiques forfaitaires... puis les primes concernant les emplois fonctionnels

Il y avait donc une certaine transparence. Chacun pouvait se situer par rapport aux autres. Même si la variabilité était déjà trop forte, la part fixe était importante. De plus, les N+ étaient consultés pour donner leur avis

30 ans plus tard, tout a évolué. Dans le mauvais sens ! Signe d'une réelle volonté de favoriser l'individualisme, de diviser pour mieux régner, volonté de casser la grille indiciaire et de donner plus encore à ceux qui ont déjà beaucoup.

Les premiers servis ont été les DR, DD, IGAS, et énarques qui aujourd'hui peuvent doubler leurs salaires avec les primes ; ils touchent entre 6000 à 8000 euros par mois.

En 2014

Corps	Part fixe par an	Part variable par an maxi	% PF	% PV
Adjoint	2 550	2 800	47 %	53 %
SA - AC	7 200	10 000	72 %	28 %
SA - SD	4 300	5 450	79 %	21 %
Attaché – AC*	12 000	19 000	64 %	36 %
Attaché – SD*	8 100	12 000	68 %	32 %
Contrôleur**	4 200	3 900	51 %	49 %
Inspecteur **	5 900	6 500	47 %	53 %
Administrateur civil	22 000	34 000	65 %	35 %

*AC administration centrale / SD services déconcentrés ** y compris la prime d'activité forfaitaire

En 2015, la dernière trouvaille s'appelle le RIFSEEP. Un mot barbare de barbares qui désigne le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ...ouf ! C'est le nouveau système de prime qui a vocation à se substituer à toutes les autres primes versées aux agents de la fonction publique de l'Etat.

Il se décompose en deux parties :

- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (ou **IFSE**, versé mensuel – plancher en fonction du grade et plafond en fonction du groupe),
- Complément Indemnitare Annuel (ou **CIA**, versement annuel ou semestriel – plancher et plafond en fonction du groupe).

Pour la détermination des planchers et plafonds du nouveau système, les postes ont été cotés et répartis par groupe (4 pour les A, 3 pour les B et 2 pour les C).

Les agents de catégorie C seront donc répartis dans les groupes 1 ou 2, en fonction des emplois tenus.

Groupe 1 :	Groupe 2 :
Assistant de direction	Secrétaire
Assistant au contrôle des entreprises	Agent d'accueil
Coordonnateur d'équipe	Gestionnaire de dossiers
Chargé du greffe des juridictions administratives ou judiciaires	Chargé de fonctions administratives ou techniques
Gestionnaire de dossiers complexes nécessitant une expertise et une instruction	

IFSE			
		Mini (plancher annuel - €)	Maxi (plafond annuel - €)
Groupe 1 AC	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 600	12 150
	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 350	
Groupe 2 AC	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 600	11 880
	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 350	
Groupe 1 SD	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 350	11 340
	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 200	
Groupe 2 SD	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 350	10 800
	AAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 200	

CIA		
	Mini (plancher annuel - €)	Maxi (plafond annuel - €)
Groupe 1 AC (tous les grades)	0	1 350
Groupe 2 AC (tous les grades)	0	1 320
Groupe 1 SD (tous les grades)	0	1 260
Groupe 2 SD (tous les grades)	0	1 200

Par exemple, pour un AAP de 1^{ère} et 2^{ème} classes des services déconcentrés de groupe 1, les primes iront de de 1350 € à 11 340 € (IFSE) + de 0 à 1260 € (CIA) annuels, soit un total de 1350 € à 12 600 € (une différence de 1 à 9 !!!).

Pour les SA et les attachés nous ne connaissons pas encore les postes de travail correspondants aux groupes. Par contre nous avons les parts fixes de base et la variabilité. Et c'est pas beau !

Secrétaires administratifs (3 groupes) :

IFSE			
		Mini (plancher annuel - €)	Maxi (plafond annuel - €)
Groupe 1 AC	SA de classe exceptionnelle	1 850	19 660
	SA de classe supérieure	1 750	
	SA de classe normale	1 650	
Groupe 2 AC	SA de classe exceptionnelle	1 850	17 930
	SA de classe supérieure	1 750	
	SA de classe normale	1 650	
Groupe 3 AC	SA de classe exceptionnelle	1 850	16 480
	SA de classe supérieure	1 750	
	SA de classe normale	1 650	
Groupe 1 SD	SA de classe exceptionnelle	1 550	17 480
	SA de classe supérieure	1 450	
	SA de classe normale	1 350	
Groupe 2 SD	SA de classe exceptionnelle	1 550	16 015
	SA de classe supérieure	1 450	
	SA de classe normale	1 350	
Groupe 3 SD	SA de classe exceptionnelle	1 550	14 650
	SA de classe supérieure	1 450	
	SA de classe normale	1 350	

CIA		
	Mini (plancher annuel - €)	Maxi (plafond annuel - €)
Groupe 1 AC (tous les grades)	0	2 680
Groupe 2 AC (tous les grades)	0	2 445
Groupe 3 AC (tous les grades)	0	2 245
Groupe 1 SD (tous les grades)	0	2 380
Groupe 2 SD (tous les grades)	0	2 185
Groupe 3 SD (tous les grades)	0	1 995

Pa exemple, pour les SA de classe normale en SD du groupe 3, les agents peuvent toucher de 1350 € à 14 650 € (pour l'IFSE) + de 0 et 1995 € (CIA), soit un total entre 1350 et 16645 € (une différence équivalente à 6 mois de salaires).

Attachés (4 groupes) :

IFSE			
Services déconcentrés (SD)		Mini (plancher annuel - €)	Maxi (plafond annuel - €)
Groupe 1	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	2 900	36 210
	Attaché principal d'administration	2 500	
	Attaché d'administration	1 750	
Groupe 2	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	2 900	32 130
	Attaché principal d'administration	2 500	
	Attaché d'administration	1 750	
Groupe 3	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	2 900	25 500
	Attaché principal d'administration	2 500	
	Attaché d'administration	1 750	
Groupe 4	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	2 900	20 400
	Attaché principal d'administration	2 500	
	Attaché d'administration	1 750	

IFSE			
Administration centrale (AC)		Mini (plancher annuel - €)	Maxi (plafond annuel - €)
Groupe 1	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	3 500	40 290
	Attaché principal d'administration	3 200	
	Attaché d'administration	2 600	
Groupe 2	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	3 500	35 700
	Attaché principal d'administration	3 200	
	Attaché d'administration	2 600	
Groupe 3	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	3 500	27 540
	Attaché principal d'administration	3 200	
	Attaché d'administration	2 600	

Groupe 4	Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	3 500	22 030
	Attaché principal d'administration	3 200	
	Attaché d'administration	2 600	

CIA		
	Mini (plancher annuel - €)	Maxi (plafond annuel - €)
Groupe 1 AC (tous les grades)	0	7 110
Groupe 2 AC (tous les grades)	0	6 300
Groupe 3 AC (tous les grades)	0	4 860
Groupe 4 AC (tous les grades)	0	3 890
Groupe 1 SD (tous les grades)	0	6 390
Groupe 2 SD (tous les grades)	0	5 670
Groupe 3 SD (tous les grades)	0	4 500
Groupe 4 SD (tous les grades)	0	3 600

Par exemple, un attaché en administration centrale en groupe 1 pourra toucher de 2600 et 40 290 € (IFSE) + de 0 à 7710 € (CIA), soit un total entre 2600 et 48 000 € annuels.

48 000 € : ça correspond au salaire annuel d'un attaché ayant 15 ans d'ancienneté ! Un attaché pourra ainsi doubler son salaire avec les primes.

Comparaison du poids des parts fixes et variables avant et après le RIFSEEP :

Avant :

Corps	Part fixe par an	Part variable par an maxi	% PF	% PV
Adjoint	2 550	2 800	47 %	53 %
SA - AC	7 200	10 000	72 %	28 %
SA - SD	4 300	5 450	79 %	21 %
Attaché - AC	12 000	19 000	64 %	36 %
Attaché - SD	8 100	12 000	68 %	32 %

Après :

Corps	Part fixe par an	Part variable par an maxi	% PF	% PV
Adjoint	1750	17 930	9.7 %	90.3 %
SA - AC groupe 2 / classe sup.	2245	13 480	16 %	84 %
SA - SD groupe 3 / classe sup.	1350	16 645	8.1 %	91.9 %
Attaché - AC groupe1	2600	47400	64%	36%
Attaché - SD groupe 1	1750	42600	68%	32%

Pour les adjoints et les SA, c'est une vraie catastrophe :

Alors qu'un adjoint percevait une prime constituée grosso modo d'une part fixe pour moitié et d'une part variable pour l'autre moitié, il percevra avec le RIFSEEP une prime constituée à 90 % du CIA (part variable).

Pour les SA, c'est encore pire. La part fixe correspondait à plus de 70 % de la prime. Avec le RIFSEEP elle ne pèsera plus que de 8 à 16 %.

Depuis 2001, le point indiciaire a perdu 20% de sa valeur ; le salaire sans les primes a donc baissé de 20%. Dorénavant la conservation ou le maintien de son pouvoir d'achat, dépendra de la danse du ventre que chacun devra aller faire devant son rut ou son directe. Qui est volontaire ?

Le RIFSEEP est un éclatement complet de la grille indiciaire et de la carrière dans un même corps. Avec ce nouveau système, les primes sont de plus en plus inégalitaires.

Rappelons, que les primes ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite.

Elle est pas belle la droite ?

SUD TRAVAIL revendique :

L'intégration des primes dans le salaire. Dans l'attente, le versement de 3 mois de primes pour chacun.

Une fourchette des salaires dans la fonction publique primes comprises ramenée de 1 à 3 (et non pas de 1 à 8),

Un système de primes totalement transparent,

L'affichage des primes des chefs,

L'égalité de primes pour les agents d'un même corps,

Des primes forfaitaires, pour tous.

Une rémunération valorisée : attribution immédiate de 60 points d'indice pour toutes et tous, soit 300 euros net,

Une nouvelle grille indiciaire avec un début de carrière à l'indice majoré 368 (soit 1700 euros) jusqu'à 3400 euros net,

Le déplafonnement des primes,

Un déroulement de carrière linéaire avec un grade unique.